

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE D'ABONG-MBANG

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER-NYONG DIVISION

ABONG-MBANG COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010 /AONO/C.AM/CIPM/2024
DU 1 OCT 2024 en procédure d'Urgence POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION
DE LA TRIBUNE MUNICIPALE d'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST
(LOT UNIQUE).

Financement : FEICOM - Exercice 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, Autorité Contractante, lance en procédure d'Urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux complémentaires de construction de la tribune municipale d'ABONG-MBANG dans la Commune d'ABONG-MBANG, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est (lot unique).

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Installation de chantier
- Béton et béton armé
- Structure et charpente métallique ;
- Fenêtres en aluminium ;

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget du FEICOM, Exercice 2024 pour un montant prévisionnel de **27 449 005 (Vingt-sept millions quatre cent quarante-neuf mille cinq) FCFA TTC.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dans les Services de la Mairie d'ABONG-MBANG, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ABONG-MBANG.**

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune d'ABONG-MBANG, au plus tard le 25 OCT 2024 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010 /AONO/C.AM/CIPM/2024 DU E 1 OCT 2024 en
procédure d'Urgence POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE
MUNICIPALE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)
“ A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement “

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1ER ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des réunions de la Mairie d'ABONG-MBANG le 25 Oct 2026 à 10 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'ABONG-MBANG, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux critères de qualifications ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 2- Personnel d'encadrement ;
- 3- Moyens matériels ;
- 4- Références;
- 5- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 6- Attestation de solvabilité financière d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 21 « oui » sur 29) seront examinées. Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, seule (s) l'(les) offre(s) financière(s) du (des) soumissionnaire(s) ayant obtenu (s) l'évaluation technique la plus élevée sera (seront) examinée(s).

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances, soit **Deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix (274 490) francs CFA.**

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Deux (02) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Conformément aux dispositions de l'Article 99(a) et sous réserves de celles de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, La Lettre-Commande à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1-administrative sera jugée conforme ;
- 2-technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%; sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.8 susmentionnée;
- 3-financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 1- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie d'ABONG-MBANG, aux numéros de téléphones : 699 732 032 /696 709 222
- 2- Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN ;
- ✓ FEICOM/EST
- ✓ CC-ARMP/Est ;
- ✓ Pdte/CIPM-ABGMBG;
- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

ABONG-MBANG, le 1 OCT 2024

Le Maire de la Commune d'ABONG-MBANG

